



## **DISCOURS DU MAIRE « 2010 » À TOUTES LES CITOYENNES ET CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

Comme à chaque année au mois de novembre, tel qu'exigé par la loi, je m'adresse à vous, chères citoyennes et chers citoyens pour rendre compte des réalisations de la présente année et de celles devant avoir lieu dans la prochaine.

Tout d'abord, le développement du Domaine-des-Prés compte actuellement une douzaine de nouvelles résidences, ce qui rencontre amplement la norme exigée de la municipalité envers le promoteur de six par année. Nous avons dû nous débattre avec les Ministères de l'Environnement et du Transport afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour débiter les travaux, mais heureusement la belle température printanière et la qualité des travaux exécutés par les entrepreneurs nous ont fait oublier les délais reliés à la lourdeur administrative. Votre municipalité a injecté tout près de 200 000\$ dans ce projet, relié en majorité à la conduite d'un émissaire pluvial. De plus, cinq autres nouvelles résidences ont été érigées dans d'autres secteurs de la municipalité.

Le projet de rénovation pour la garderie nous aura tenu en haleine jusqu'à son ouverture le 12 octobre dernier. Les plans et devis ont nécessité tout près de 8 mois de préparation avant l'acceptation. Les appels d'offres compliqués, les soumissionnaires peu nombreux, l'ouverture retardée à cause des exigences pointues du ministère de la famille, en plus de l'extérieur du bâtiment qui était tout pourri et qu'on a dû refaire. Donc, après de nombreuses démarches et avec l'aide du député, les travaux et les délais d'exécution de nos entrepreneurs ont permis de rénover un local qui est maintenant très beau et surtout fonctionnel et de première qualité. Avec la subvention reçue, la municipalité aura injecté environ 100 000\$ tel que prévu, pour un immeuble qui a une valeur d'au moins 3 fois plus. Quel beau projet qui va offrir un service tellement en demande par nos jeunes familles. Maintenant la balle est dans le camp de nos deux jeunes promoteurs, allez les filles et bonne chance!

La décision d'acheter un camion à neige neuf, dont un investissement de plus de 150 000\$ s'imposait. Vous comprendrez qu'avec les sommes économisées en entretenant nous-mêmes nos routes en déneigement et le mauvais état actuel du camion Ford, âgé de + de 20 ans qui coûtait de plus en plus cher en réparation, il était devenu presque urgent de procéder au changement de ce véhicule.

Pour ce qui est de la réfection de la rue du Couvent qui est présentement en cours de réalisation, la question se posait à l'effet de seulement paver ce qui aurait été plus facile mais les fondations de la rue étaient déficientes, dont l'égout pluvial ainsi que le déménagement des poteaux d'Hydro que nous avons dû faire reculer. Il est bien entendu que la facture sera plus onéreuse, mais ce sera bien fait et pour très longtemps. Les sommes investies sont de l'ordre de 210 000\$ plus le coût du déplacement des poteaux d'Hydro au montant de 12 560\$ (qui aurait dû être plus onéreux, autour de 40 000\$ mais nous avons bénéficié du programme d'amélioration du réseau local, ce qui a eu pour effet de diminuer la facture de plus de la moitié). Les subventions à recevoir pour ce dossier sont la taxe d'accise au montant de 140 000\$, ainsi que le député provincial pour 18 000\$. Merci aux citoyens touchés par les travaux, pour votre aide à la réalisation de ceux-ci et des inconvénients qu'ils ont occasionnés.

La construction du développement Cloutier/St-Maurice quant à lui s'est terminée à la fin septembre. Ce sont les propriétaires eux-mêmes qui ont pris en charge les travaux avec un soutien financier de la municipalité de l'ordre de 35 000\$ pour aider à payer l'étude géotechnique, les plans et devis ainsi que la surveillance de l'ingénieur et le raccordement à la rue. Six nouvelles résidences devraient poindre sous peu car les terrains sont déjà tous vendus. Félicitations aux promoteurs.

Suite à plusieurs démarches d'autorisation, la CPTAQ a autorisé à Distribution d'Acier Montréal 5 hectares de terrains au coin du rang Charlotte et de l'autoroute 20 afin d'y opérer un commerce de distribution d'acier. Cette compagnie va créer de nouveaux emplois et a d'autres projets pour le futur. Votre municipalité met tout en œuvre pour accueillir ces nouveaux investisseurs.

Cette année nous avons ouvert un nouveau poste permanent en voirie. Après étude des salaires octroyés pour des emplois temporaires, il s'avérait que ça ne coûtait pas plus cher et nous assurait d'une présence continuelle pour donner un coup de main à notre inspecteur, Sylvain qui est impliqué dans tous les projets majeurs. De plus, notre employé a de

l'expérience en déneigement pour avoir travaillé un hiver avec nous et cela nous évitera dorénavant de toujours être à la recherche de nouveaux employés en déneigement, l'automne venu.

Plusieurs dossiers seront traités encore cette année, dont le centre des arts Juliette-Lassonde que la Ville, même après 3 ans, tente toujours de nous faire absorber le déficit annuel. De plus, à la fin de l'été, on nous a présenté un projet de construction d'un musée d'art contemporain qui devrait coûter environ 9 millions de dollars. Pour l'instant, la municipalité refuse cette implication financière.

Comme investissement pour 2011, le tracteur Ford pourrait être remplacé, le Carrefour des Loisirs a besoin de rénovations (fenêtres & revêtement intérieur), 1 ou 2 km de pavage dans nos rangs si nous avons les sommes requises pour le faire ainsi que la formation de nouveaux pompiers.

Vous avez sûrement remarqué que depuis le printemps, nous vous avisons régulièrement, dans Le Petit Jaseur que certains citoyens devront se conformer au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, *Loi sur la qualité de l'Environnement* communément appelée Q-2, r.8 en ce qui a trait à votre installation septique. Votre collaboration serait très appréciée afin de régulariser votre situation et ce, dans le respect des lois et des règlements relatifs à la protection de l'environnement.

À l'été la directrice générale m'a inscrit, à mon insu, à deux concours soit, entre autres, à « La Classe de 5<sup>e</sup> » à TVA. Je me suis retrouvé parmi 5 finalistes sur plusieurs centaines d'inscriptions. Cela aurait pu permettre d'amasser un montant allant jusqu'à 250 000\$ que j'aurais remis à la Municipalité. Et l'autre concours, où j'ai décroché la 2<sup>e</sup> place, de « l'Élu de l'Année » à la Fédération Québécoise des Municipalités, qui est composée de plus de 1000 membres, donc plus de 7000 élus. J'ai joué le jeu, surtout pour donner de la visibilité à ma municipalité. Ce qui m'a le plus touché, dans cette aventure, même si on m'accorde des vertus que je ne crois pas posséder, c'est le lien de confiance et l'amitié de la part des employés et de tout le conseil qui me permet d'avancer à grande vitesse. En guise de preuve, regardez tout ce qui a été réalisé cette année. Vous m'aidez énormément à bien me distinguer au profit de votre municipalité dont je suis si fier.

Encore beaucoup de travail reste à faire et nous serons là.

Finalement, aux employés, membres du conseil, pompiers, comités, organismes et tous les autres qui travaillez à améliorer notre qualité de vie, je vous dis MERCI!

En terminant, le rapport financier de notre vérificateur pour l'année 2009 indiquait des revenus de 1 489 388\$ et des dépenses de 1 337 428\$ ce qui nous donne un surplus de l'année au montant de 151 960\$. Au 31 octobre les recettes se chiffrent à 1 982 642\$ et les dépenses à 1 671 657\$.

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, voici le détail de leur rémunération pour l'année 2010 :

Rémunération annuelle du Maire :	7 287\$
Allocation de dépenses du Maire :	3 644\$
Rémunération annuelle d'un conseiller :	1 924\$
Allocation de dépenses d'un conseiller :	962\$
Rémunération totale annuelle à la MRC pour réunions du Maire :	6 298\$
Rémunération totale annuelle à la MRC pour présidence de comité :	787\$
Rémunération totale annuelle du délégué à la Régie des Déchets	1 053\$

Selon l'article 955 du Code Municipal une liste est déposée en annexe de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclu, également tous les contrats comportant une dépense de 2 000\$ conclu au cours de cette même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25 000\$.

NORMAND CORBEIL, Maire